

QUESTIONNAIRE

Avis émis par :

Canton : <input type="checkbox"/>	Association, organisation, autre : <input checked="" type="checkbox"/>
Expéditeur : ATE Association transports et environnement Aarberggasse 61 Case postale 8676 3001 Berne	

Consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur la navigation intérieure

1. Introduction du dossier de sécurité et de la surveillance de la sécurité en fonction des risques.		
Approuvez-vous la création d'une base légale introduisant l'examen en fonction des risques lors de la procédure d'octroi du permis de navigation des bateaux neufs ou à transformer ? Le cas échéant, faudrait-il également étendre la méthode d'examen à la navigation à marchandises ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Nous approuvons les principes de cette procédure, qui est déjà appliquée dans le domaine ferroviaire et son extension à la navigation à marchandises.		

2. Contrôles au moyen de l'éthylomètre à des fins de preuve. Introduction des tests d'alcoolémie aux fins d'établissement de preuves.		
Approuvez-vous l'introduction des tests d'alcoolémie aux fins d'établissement de preuves, de même que la délégation à l'OFT du pouvoir de régler lui-même les détails de l'exécution de ces tests, notamment la possibilité de prévoir des exceptions quant au contrôle de l'aptitude à conduire certains bateaux non motorisés (par ex. petits canots pneumatiques et engins de plage) ?		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : L'ATE s'était déjà prononcée favorablement lors de la récente consultation sur l'introduction des éthylomètres pour les contrôles routiers. Nous vous renvoyons aux commentaires pour des arguments plus détaillés sur ce sujet. Il est à notre sens logique que les principes de la sécurité routière doivent s'appliquer également pour la navigation, notamment en ce qui concerne l'alcool, au volant comme au gouvernail.		

3. Registre central des bateaux, des propriétaires, des mesures administratives et des autorisations de naviguer (ne fait pas l'objet du projet de consultation).		
À votre avis, faut-il renoncer à créer dans la LNI une base légale relative aux registres centraux concernant la navigation ?		
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> sans avis / non concerné
Remarques : Nous estimons que cette base de données puisse être très utile à long terme. Certes, les coûts initiaux sont élevés, mais il s'agit d'un investissement pour la sécurité de tous les usagers des surfaces d'eau de Suisse. Nous invitons la Confédération à se concerter avec les cantons afin de trouver une solution quant au financement de la création de cette base de données.		

QUESTIONNAIRE

3. Remarques

En complément aux réponses de cette consultation, nous vous mettons en copie les remarques émises lors de la consultation sur l'introduction des éthylomètres pour les contrôles routiers. Les problématiques liées à l'alcool au gouvernail sont moins bien connues de celles de l'alcool au volant, mais elles peuvent également conduire à des graves accidents. Un travail de sensibilisation et des mesures spécifiques à la navigation devraient être intégré dans le programme Via Sicura, afin de diminuer les risques d'accidents.

« L'alcool étant une des causes principales d'accidents routiers, il est nécessaire de continuer le travail actuel qui mise sur plus de prévention, de sensibilisation et de contrôles.

L'ATE Suisse a soutenu, soutient et soutiendra toute mesure améliorant les contrôles policiers du taux d'alcoolémie des conducteurs. En systématisant les tests via éthylomètre, en remplacement des tests sanguins, il sera possible de procéder de façon plus aisée au contrôle d'un plus grand nombre de chauffeurs soupçonnés de conduire en état d'ébriété. En étoffant ces contrôles il sera possible de bloquer des personnes alcoolysées avant qu'ils ne provoquent un accident, voire de les sensibiliser aux risques de la conduite en état d'ébriété. À cet égard, le contrôle est une partie intégrante du travail de prévention.

L'argument du cout d'achat excessif de ces éthylomètres nous parait peu pertinent pour justifier le maintien des tests sanguins. Procéder à plus de contrôles fera également augmenter les rentrées générés par les amendes, ce qui compensera à moyen terme l'investissement consenti pour acheter les appareils et pour former le personnel à leur utilisation. Nous émettons des doutes quant aux couts supposés inférieurs des tests sanguins, compte tenu de la mobilisation du personnel médical nécessaire à l'exécution de la prise de sang, des tests et de l'analyse des résultats. L'argument financier nous parait peu pertinent et est à rejeter.

L'exécution de tests sanguins doit rester possible et est même souhaitable dans les situations où le résultat n'est pas clair ou dans le cas de soupçons de mauvais fonctionnement de l'appareil de mesure, voire sur demande de la personne contrôlée. Nous insistons sur une amélioration de l'identification de la personne contrôlée sur la machine de test ou sur la livraison d'une copie du résultat du test avec les identifiants de l'appareil.

Nous tenons également à plaider pour que le budget nécessaire à l'achat des nouveaux éthylomètres soit alloué le plus rapidement possible afin d'éviter que l'entrée en vigueur de ces test soit repoussée au-delà du 1 juillet 2016. Selon les estimations du BPA, cette intensification des contrôles permettrait d'éviter chaque année 3 morts et 30 blessés graves. Ces chiffres ne peuvent qu'encourager une rapide mise en œuvre.

En conclusion l'ATE vous invite à poursuivre les efforts de concrétisation du programme Via Sicura et de procéder à la généralisation des contrôles du taux d'alcoolémie par moyen de l'éthylomètre. »